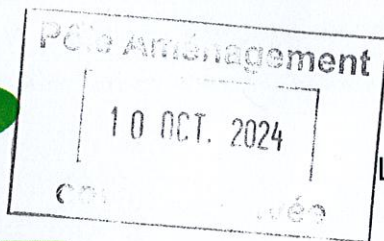




P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

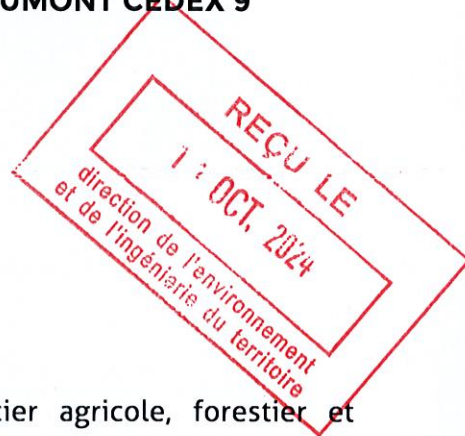


Langres, le 20 septembre 2024



Monsieur le Président  
Conseil Départemental de la  
Haute-Marne  
1 rue du Commandant Hugueny  
CS 6127  
52 905 CHAUMONT CEDEX 9

Interlocuteur : Direction de l'environnement et de l'ingénierie du territoire  
Dossier suivi par : Emmanuel Probert  
Courriel : [probert@pays-langres.fr](mailto:probert@pays-langres.fr)  
Elu référent : Anne Cardinal  
Objet : Avis sur l'AFAFE de Leuchey et Villers les Aprey.



**Monsieur le Président,**

Vous sollicitez notre avis sur le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de Leuchey et Villers les Aprey.

Le projet, en l'état, ne contrevient pas aux dispositions du SCoT du pays de Langres.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.

**Monsieur Laurent AUBERTOT**  
Président du PETR du Pays de  
Langres



LE PRÉSIDENT

*Monsieur le Président,*

*Le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) de Leuchey et Villiers-lès-Aprey a été approuvé par la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Leuchey et Villiers-lès-Aprey, réunie le 12 juillet 2023.*

*L'avis émis par l'autorité environnementale le 30 mai 2024 souligne l'amélioration du projet, par rapport à celui qui avait été proposé initialement en 2021. Un mémoire en réponse a été établi afin de répondre aux recommandations données. Cela permet donc d'envisager l'organisation de l'enquête publique dans les six prochains mois.*

*Préalablement à cette enquête publique, et sachant que le territoire en cours d'aménagement foncier est compris dans le périmètre de votre institution, je vous saurais gré de bien vouloir lui demander d'émettre son avis sur ce projet avant le 31 octobre prochain.*

*Vous trouverez, joint à ma lettre, un support informatique comprenant notamment : l'étude préalable, l'étude d'impact, le plan du nouveau parcellaire, le programme de travaux connexes, le procès-verbal de la CIAF du 12 juillet 2023, l'avis de l'autorité environnementale émis le 30 mai 2024 et son mémoire en réponse.*

*Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement utile à propos de ce projet (M. Jean-Jules JOLY ou M<sup>me</sup> Alexandra SUHR au 03 25 32 85 71).*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.*

*Le Président du Conseil départemental,*



**Nicolas LACROIX**  
Conseiller départemental du canton de Bologne

*Monsieur Laurent AUBERTOT  
Président du P.E.T.R. du Pays de Langres  
200 rue du Caporal Arty  
52200 LANGRES*